

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020**

Date de convocation : 25 novembre 2020

Compte-rendu affiché le : 7 décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 27

Étaient présents : AUFRANC Béatrice - AUFRANT Marie-Josèphe - BALLEYDIER Loriane - BOTTAGISI Bérengère - CALLOT Daniel - CARNEIRO Carlos - CLÉMENT Céline - CLÉMENT Julie - DESCAILLOT Roger - DUCROUX Pierre-Louis - FAVRE Eliane - GAILLARD Gaëtane - GOBET Alain - JACQUET Élisabeth - JACQUET Fabien - JAFFRE Thierry - LACHARME Béatrice - LOUIS Alain - LUCAS Pascal - MARTEL Julie - MOLARD Jean-Marc - TERRIER Serge - THÉVENON René - TRIBOULET Monique.

Absents excusés : BERNILLON Florence (pouvoir à JACQUET Fabien) - CHAMPAGNON Marc-Anthony - JANDARD Michel (pouvoir à THÉVENON René)

Secrétaire de séance : Julie CLÉMENT

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

3.1.3 – Création de 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe

6.5 – Achat de parcelles de bois autour du viaduc pour sa mise en valeur

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.

Le procès-verbal n° 2020-009 du 26 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

1 – DÉCISIONS DU MAIRE

Madame Béatrice LACHARME, 1^{ère} adjointe fait le point sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

1.1 - Adhésion au contrat d'assurance groupe pour les risques statutaires auprès du Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole lyonnaise

1.2 - Marchés publics : résultats des consultations et avenants

1.2.1 - Gîtes de Priangue (Saint-Jacques-des-Arrêts)

1.2.2 - Adressage

1.2.3 - Aménagement Pharmacie (Monsols)

1.2.4 - Réfection toiture pharmacie (Monsols)

1.2.5 - Aménagement école de Monsols

1.3 - Souscription d'un emprunt de 440 000 € auprès de la Caisse d'Épargne

2- FINANCES

2.1 - Tarifs au 1er janvier 2021

2.1.1 - Salles communales et salles des fêtes

Une visite des salles communales et salles des fêtes a été faite par les maires délégués, afin d'arriver à une harmonisation des tarifs en fonction de leurs similitudes et équipements.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **accepte** les tarifs proposés par la commission « finances ».

2.1.2 – Tarifs gîtes : complément à la délibération n° 2020/068

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **Modifie** la délibération prise le 26 octobre 2020, de façon à prendre en compte les deux propositions suivantes :
 - Pour les gîtes de Saint-Jacques-des-Arrêts : un tarif pour les locations au mois en hiver de 292 € (du 1^{er} novembre au 31 mars). Tarifs alignés sur les tarifs appliqués aux gîtes de Trades.
 - Suppression du forfait ménage obligatoire de 105 € en cas de présence d'animaux domestiques.

2.1.3 – Taxe d'Aménagement (TA) : révision du taux

La TA permet le financement des équipements publics (réseaux, voiries) communaux et intercommunaux dont vont bénéficier les futures constructions et aménagements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **décide** de passer le taux de TA à 1.5% au 1^{er} janvier 2021.

2.1.4 – Assainissement : montant des redevances

Afin d'arriver à un équilibre budgétaire en fonctionnement, il faudrait l'encaissement d'une recette complémentaire de l'ordre de 25 000 €. La commission finances s'est réunie et a fait les propositions suivantes :

	Part fixe annuelle 2019	Part fixe annuelle 2020	Proposition 2021		Part au m ³ d'eau 2019	Part au m ³ d'eau 2020	Proposition 2021
Avenas	100 €/an	110 €/an	120 €/an		1.93 €/m ³	1.93 €/m ³	2.00 €/m ³
Monsols	Pas de part fixe	50 €/an	100 €/an		2.60 €/m ³	2.40 €/m ³	2.40 €/m ³
Ouroux	120 €/an	120 €/an	120 €/an		1.70 €/m ³	1.80 €/m ³	2.00 €/m ³
St Christophe	120 €/an	120 €/an	120 €/an		2.00 €/m ³	2.00 €/m ³	2.20 €/m ³
St Jacques-des-Arrêts	180 €/an	158 €/an	158 €/an		1.50 €/m ³	2.00 €/m ³	2.00 €/m ³
Trades	50 €/an	60 €/an	80 €/an		1.10 €/m ³	1.10 €/m ³	1.20 €/m ³

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- **Fixe** le montant des redevances assainissement selon les propositions de la commission « Finances » à compter du 1^{er} janvier 2021.

2.1.5 - Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)

La loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, a institué la participation pour l'assainissement collectif (PAC). Celle-ci s'est substituée, à compter du 1^{er} juillet 2012, à la Participation au Raccordement à l'Egout (PRE).

- **Décision Modificative n° 4 Budget principal** : Nécessité d'augmenter les crédits pour la rampe d'accès de la Micro-crèche et l'aménagement de la pharmacie.

Opération 19001 : Micro-crèche de St Mamert : DI : article 21318 : + 15 000 €

Opération 19003 : Pharmacie de Monsols : DI : article 2132 : + 15 000 €

FCTVA : RI : article 10222 : + 30 000 €

2.3 – Remboursement des frais de déplacement pour les bénévoles des bibliothèques municipales

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Accepte** le remboursement des frais de déplacements des bénévoles des bibliothèques municipales de la commune de Deux-Grosnes, selon les tarifs préfectoraux appliqués aux agents.

2.4 – Maintien d'un Distributeur de Billets (DAB) à Monsols

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, par 24 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **Décide** le maintien d'un distributeur de billets à Monsols,
- **Accepte** de prendre en charge le coût de la location sur 5 ans, estimé à 18 000 € annuel,
- **Dit** qu'une consultation sera lancée pour le choix du prestataire.

2.5 – Arrêt du bail de Location meublé « Primevère » -Saint-Jacques-des-Arrêts

La locataire est redevable de plus de 2 000 € de loyer. Elle n'occupe plus le logement depuis plusieurs mois. Nous n'avons plus de coordonnées téléphoniques et les relances par mail, restent infructueuses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **donne** l'autorisation au Maire de mettre fin au bail au 31 décembre 2020.

3 - LE PERSONNEL

3.1 - Modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Accepte** les modifications à apporter au tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021, par :
 - **la suppression du poste de rédacteur principal** : Ce poste est vacant depuis la promotion de l'agent au grade d'Attaché Territorial.
 - **L'augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif** : L'agent occupant ce poste est rémunérée actuellement sur une base de 21h30 hebdomadaire. Depuis la création de la commune nouvelle, elle effectue 8 heures complémentaires par semaine pour le service comptabilité. Afin de régulariser cette situation, il est décidé de passer le temps de travail de l'agent à 29h30 hebdomadaire au 1^{er} janvier 2021.

Cette demande a été soumise à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Rhône.

- **La création de 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe** : Pour permettre à deux adjoints administratifs de bénéficier d'un avancement de grade, à compter du 1^{er} janvier 2021.

La PAC est directement liée au raccordement au réseau d'assainissement collectif et doit être considérée comme une redevance pour service rendu.

Il est précisé :

- Que les 7 communes historiques avaient déjà instauré des Redevances de raccordement au réseau, différentes d'une commune à l'autre,
- Qu'il conviendrait d'arriver peu à peu à une harmonisation des tarifs sur l'ensemble de la commune de Deux-Grosnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- **Fixe** les montants des Participations à l'Assainissement Collectif suivants :

	Délibérations prises par les communes historiques	Application en 2021
Avenas	700 €	2 500 € maison neuve 1 200 € maison ancienne
Monsols	4 000 € maison neuve 700 € maison ancienne	4 000 € maison neuve 1 200 € maison ancienne
Ouroux	2 000 € maison neuve 1 000 € maison ancienne	2 500 € maison neuve 1 200 € maison ancienne
Saint- Christophe	700 €	2 500 € maison neuve 1 200 € maison ancienne
Saint-Jacques-des-Arrêts	800 €	2 500 € maison neuve 1 200 € maison ancienne
Trades	600 €	2 500 € maison neuve 1 200 € maison ancienne

2.2 – Décisions modificatives

Les 4 décisions modificatives présentées aux élus, **ont été approuvées à l'unanimité des présents**

Budget assainissement

- **Décision Modificative n° 1- ASS** : Remboursement litige commune/Administré

Il s'agit juste d'une régularisation de compte

Dépense Fonctionnement (DF) : article 61521 : Bâtiments publics » : - **1 200 €**

DF article 6743 : Subvention exceptionnelle de fonctionnement : + **1 200 €**

- **Décision Modificative n° 2- ASS** : écritures comptables des amortissements de la microstation de l'Auberge du Razay

Section d'exploitation

Diminution art 61521 « Bâtiments publics » : - **3 075.55 €**

Augmentation art 6811 : « Dotations aux amortissements » : + **3 075.55 €**

Section d'investissement

Augmentation art 203 : frais d'études : + **3 075.55 €**

Augmentation art 28158 : autres : + **3 075.55 €**

Budget Principal

- **Décision Modificative n° 3 Budget principal** : Il s'agit d'inscrire au budget le montant de la vente du terrain à OPTIMUM Lotissement pour la création d'un lotissement à Monsols

Recette Investissement : art 024 : produit des cessions : + **70 000 €**

4 - LES COMMERCES

4.1 – Restaurant « la Charmette » (St Christophe)

Le bail précaire établi avec la société LACHARMETTE arrive à échéance au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR et 1 voix CONTRE

- **Décide** d'établir un bail commercial avec la société LACHARMETTE selon les mêmes conditions que précédemment.

4.2 – « Le petit troc de Béa » (Monsols) :

Le commerce d'achat-revente de matériel d'occasion vient de changer de gérante au 10 novembre 2020.

4.3 – Restaurant « le Relais du Vieux Moulin » (Trades)

Les gérantes du restaurant arrêtent leur activité au 31 janvier 2021.

L'agent en charge de la gestion des gîtes et du camping municipal de Trades prenant sa retraite au 31 décembre 2020, il est proposé de confier aux nouveaux repreneurs du restaurant, la gestion des gîtes et du camping.

4.4 – Location de bureaux dans le local technique à Monsols

L'auto-Ecole Trois Rivières de Montmerle (Ain) a fait une demande de location de bureau dans le local technique communal situé à Monsols pour l'installation d'une auto-école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **Accepte** de louer à l'Auto-école Trois Rivières, un bureau d'environ 35 m² comprenant un accueil, une salle de cours et des sanitaires pour un loyer mensuel de 240 €.

5 – SIVU DE L'EAU DES GROSNES ET DU SORNIN

5.1 - Modification des statuts

Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la modification des statuts du SIVU de l'eau pour prendre en compte les éléments suivants :

- Mention de la commune de DEUX-GROSNES en lieu et place des 7 communes historiques,
- Nombre de vice-présidents passant de 4 à 3,
- Receveur syndical : remplacer Trésor Public de Monsols par Trésor Public de Beaujeu.

6- TERRAINS

6.1 – Avenas : acquisitions des parcelles A 798 et 803 Chemin du Luce

Il s'agit de prendre une délibération de régularisation, dans le cadre d'une indivision/succession afin de pouvoir intégrer en totalité la voie dénommée « Chemin de Luce » dans le domaine privé de la commune.

Cela nécessite l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles A 798 (9 ca) et A 803 (85 ca).

Les bornages ayant été effectués, seuls resteront à la charge de la commune les frais notariés s'élevant aux alentours de 150 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Accepte** cette transaction,
- **Autorise** le Maire à signer l'acte d'achat et tout document s'y rapportant.

6.2 – Avenas : Vente local communal à la société de chasse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **Accepte** de vendre à la société de chasse d'Avenas, le local, sis 22 Allée des chasseurs à Avenas (Parcelle B 306 « Le Bourg ») d'une surface de 50 m² dont elle est actuellement locataire.
- **Fixe** le prix de vente à 10 000 €, frais de notaire et de géomètre à la charge du preneur.

6.3 - Acquisition de la parcelle AS 22 (Monsols) appartenant au CCAS

Le permis de construire déposé par la société Ages et Vie Habitat pour le projet de construction de 2 bâtiments d'accueil de personnes âgées en perte d'autonomie a été accordé le 9 novembre 2020.

Ce projet se situe sur la commune déléguée de Monsols, au lieu-dit « les Planches » sur les 3 parcelles de terrains

- AS 20 et AS 23 appartenant à la commune de Deux-Grosnes
- AS 22 appartenant au CCAS de Deux-Grosnes

Pour que la commune puisse vendre à la société Ages et Vie Habitat, cette propriété, il faut qu'elle devienne auparavant propriétaire de la parcelle AS 22 d'une contenance de 2 929 m² appartenant au C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Accepte** d'acheter au CCAS, la parcelle AS22 d'une contenance de 2 929 m².

6.4 - Vente des terrains à Ages et Vie Habitat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Accepte** de vendre à la société Ages et Vie Habitat, une partie des parcelles AS 20, AS 22 et AS 23 d'une contenance de 4 275 m².

6.5 – Achat de parcelles de bois autour du viaduc du Châtelard

Depuis plusieurs années des négociations ont eu lieu avec les propriétaires des parcelles situées autour du viaduc pour que la commune historique de Monsols puisse les acquérir dans le but de protéger le viaduc du Châtelard et le mettre en valeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **Donne** son accord pour l'acquisition des 3 parcelles AC 534, AC 78 et AC 536, d'une contenance totale de 3 431 m², au prix de 0.15 € le m².

7.1 – QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22 heures, 50


Le Maire

René THÉVENON